



**Procès-verbal de la séance
du conseil communautaire du
jeudi 29 octobre 2015 à 18h45 – Douarnenez Communauté**

L'an deux mil quinze, le 29 octobre à 18h45, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/10/2015, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Jacques LANNOU, Président.

Présents : 19

Jacques LANNOU, Jean KERIVEL, Marie-Pierre BARIOU, Patrick TANGUY, Marc RAHER, Yves TYMEN, Thomas MEYER, Catherine ORSINI, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Jean-Jacques GOURTAY, Florence CROM, Claudine BROSSARD, Henri CARADEC, Dominique TILLIER, Marie Raphaëlle LANNOU, Hélène QUERE, François CADIC, Françoise PENCALET-KERIVEL, Hugues TUPIN.

Pouvoirs : 3

Philippe PAUL, pouvoirs à Claudine BROSSARD
Erwan LE FLOCH, pouvoirs à Dominique TILLIER
Gaby LE GUELLEC, pouvoirs à Catherine ORSINI

Secrétaire de séance : Florence CROM

Ordre du jour :

Objet :
Administration générale : <ul style="list-style-type: none">• Plaine des sports, Centre aquatique - Définition de programme - Demande de subventions• Plaine des sports, Salle omnisport - Définition de préprogramme/programme - Demande de subventions• QCD - désignation d'un référent IALYS + suppléant• SDEF - désignation d'une représentation de Douarnenez Communauté pour la Commission consultative conformément aux dispositions de la Loi sur la transition énergétique• CAUE - Proposition d'adhésion• ADCF - Proposition d'adhésion• Projet de schéma départemental de coopération intercommunale - Avis
Finances : <ul style="list-style-type: none">• Subvention Mini transat pour l'accueil des journalistes sur le Pays de Douarnenez
Questions diverses

18h45, Monsieur le Président de Douarnenez Communauté déclare la séance ouverte.

Délibération N° DE 56-2015

**Objet : Plaine des sports - Centre aquatique - Définition du programme
Demande de subventions**

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

**Vu le débat d'orientation budgétaire du 26 février 2015,
Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 15 octobre 2015,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,
Il est proposé :**

- **De valider le programme de centre aquatique communautaire pour un montant de travaux estimé à 7,17 millions d'euros hors taxes et composé :**
 - o **D'un bassin de nage 25m*15m correspondant à 6 couloirs,**
 - o **D'un bassin ludique de 270 m²,**
 - o **D'une pataugeoire de 80 m²,**
 - o **D'un pentaglis,**
 - o **De gradins,**
 - o **D'un espace détente de 90 m² (Sauna, Hammam, jacuzzi),**
 - o **Et de toutes les installations administratives et techniques y afférent.**
- **De solliciter toutes les subventions mobilisables**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 57-2015

**Objet : Plaine des sports - Salle Omnisport - Définition préprogramme/programme,
Demande de subventions**

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

**Vu le débat d'orientation budgétaire du 26 février 2015,
Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 15 octobre 2015,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,
Il est proposé :**

- **De valider le préprogramme de la salle omnisport communautaire pour un montant de travaux et maîtrise d'œuvre estimé à 2,1 millions d'euros hors taxes et composé :**
 - o **D'une surface totale de l'ordre de 2600 m²**
 - o **D'une salle sport de balle d'une hauteur minimale de 9 mètres avec gradins,**
 - o **De deux salles d'activité de l'ordre de 4,5 m de haut,**
 - o **Et de toutes les installations administratives et techniques y afférent.**
- **De solliciter toutes les subventions mobilisables.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 58-2015

Objet : QCD - Désignation d'un référent IALYS

Rapporteur : Jacques LANNOU

IALYS, réseau de performance alimentaire, est né en 2010 d'une volonté des acteurs locaux de faire reconnaître et valoriser la Cornouaille pour ses savoir-faire dans l'aliment. Il est piloté par Quimper Cornouaille Développement.

Les actions de IALYS :

- Développement individuel et collectif des entreprises et mise en réseau (conférence, salon, clubs d'entreprises)
- Le projet de « Campus des métiers et des qualifications »
- Développer la notoriété de IALYS et la Cornouaille aliment

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- **De désigner un référent titulaire et un référent suppléant IALYS pour Douarnenez Communauté**

Marie-Raphaëlle LANNOU propose sa candidature comme référente titulaire et Catherine ORSINI comme suppléante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité, Marie-Raphaëlle LANNOU comme référente titulaire et Catherine ORSINI comme suppléante.

Délibération N° DE 59-2015

Objet : SDEF - Désignation d'une représentation de Douarnenez Communauté pour la Commission consultative conformément aux dispositions de la Loi sur la transition énergétique

Rapporteur : Jacques LANNOU

La loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée au Journal Officiel.

Les dispositions qu'elle contient doivent notamment permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

Cette loi a inséré un nouvel article L2224-37-1 dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Celui-ci prévoit la création d'une commission consultative entre tout syndicat exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (le SDEF en l'espèce) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission est présidée par le Président du SDEF et se réunit au moins une fois par an. Elle *« coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données »*.

Conformément au CGCT, le SDEF, lors de son dernier comité, a décidé que la commission comportera un membre par EPCI et autant de membre du SDEF. Il est précisé qu'un même membre ne pourra pas être désigné en tant que membre désigné par le SDEF et par un EPCI.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- **De désigner un représentant de Douarnenez Communauté pour la Commission consultative conformément aux dispositions de la Loi sur la transition énergétique**

Patrick TANGUY propose sa candidature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne par 21 voix et une abstention, Patrick TANGUY.

Délibération N° DE 60-2015

Objet : Proposition d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement)

Rapporteur : Jacques LANNOU

Institués par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement ont pour objet de promouvoir sur le plan local la qualité de l'architecture et de son environnement.

La loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) vient de renforcer leur rôle d'acteur de l'urbanisme. Les CAUE développent leur mission de service public à travers l'information, la sensibilisation mais aussi le conseil et la formation.

Le CAUE du Finistère est à la disposition des collectivités locales et des administrations qui peuvent le consulter sur tout projet d'urbanisme, d'architecture ou de paysage. Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

Adhérer au CAUE du Finistère permet :

- De participer à la vie de l'association en devenant membre de l'assemblée générale,
- De solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme),
- D'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- De bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques ...),
- D'être destinataire des publications,
- D'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...)

Le montant de l'adhésion pour les EPCI de moins de 50 000 habitants est de 200 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- **D'adhérer au CAUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 61-2015

Objet : Proposition d'adhésion à l'AdCF (Assemblée des Communautés de France)

Rapporteur : Jacques LANNOU

Créée en 1989, l'assemblée des Communautés de France (AdCF) fédère plus de 1 300 communautés de communes, d'agglomération, urbaines et métropole. L'AdCF est leur porte-parole au sein des diverses instances représentatives des pouvoirs locaux, commissions consultatives ou conseils d'administrations d'organismes nationaux. Elle défend ainsi leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et constitue une force de proposition permanente sur le fonctionnement de l'intercommunalité, ses ressources et domaines de responsabilités.

L'Assemblée des Communautés de France (AdCF) a pour mission de :

- Promouvoir l'intercommunalité de projet et représenter les communautés auprès des pouvoirs publics,

- Faciliter l'échange d'expériences et les rencontres entre les acteurs intercommunaux,
- Mettre à disposition du mouvement intercommunal une capacité autonome d'étude, d'observation et d'analyse,
- Diffuser les informations et les bonnes pratiques intercommunales.

L'adhésion 2015 sera gratuite et la 2016 à 0.105 € par habitant, soit 2 086.35 €.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- **D'adhérer à l'AdCF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Délibération N° DE 62-2015

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Rapporteur : Jacques LANNOU

Le Préfet du Finistère a présenté le 7 octobre dernier le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Ce projet comporte deux volets. Le premier volet est consacré aux projets de fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le second propose de réduire le nombre de syndicats intercommunaux dans le prolongement des actions initiées par le précédent schéma.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du CGCT, le projet de schéma départemental de coopération intercommunal doit être proposé à l'avis du Conseil Communautaire dans un délai de deux mois ou à défaut l'avis sera réputé favorable.

Il sera ensuite soumis à la CDCI.

Le projet est présenté et plus particulièrement la fusion de Douarnenez Communauté avec le Syndicat des eaux de Pen ar Goayen au 1^{er} janvier 2017.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- **D'émettre un avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Le Conseil Communautaire émet un avis favorable sur la fusion de Douarnenez Communauté et le Syndicat des eaux de Pen Ar Goayen.

Délibération N° DE 63-2015

Objet : Subvention Mini Transat pour l'accueil des journalistes sur le Pays de Douarnenez

Rapporteur : Marc RAHER

Le 25 juin 2015, le Conseil Communautaire a adopté une délibération autorisant le versement d'une subvention pour l'hébergement des journalistes venus suivre le départ de la Mini Transat.

Le décompte des dépenses étant aujourd'hui connu,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 octobre 2015,

Il est proposé :

- De verser une subvention d'un montant de 2 160.18 € à l'Office du tourisme de Douarnenez

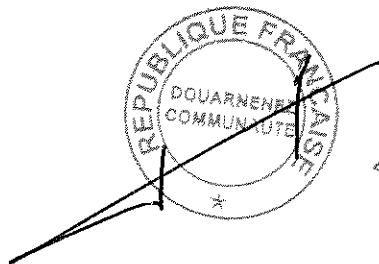
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Questions diverses - commentaires

- SDEF: Henri CARADEC s'interroge sur le rôle de la nouvelle commission du SDEF.
- ARS : Hugues TUPIN informe le conseil qu'il n'a pas pu siéger au Conseil de surveillance de l'Hôpital de Douarnenez. En effet, l'ARS ne l'a pas invité à siéger, à la suite d'une incompréhension entre Douarnenez Communauté et l'ARS. Jacques LANNOU précise que tout est rentré dans l'ordre et qu'il siègera au prochain conseil de surveillance de l'Hôpital de Douarnenez.
- CAUE : Marie-Pierre BARIOU précise que le CAUE sera associé à l'aménagement des alentours des bureaux de la communauté. Thomas MEYER, vivement intéressé par le CAUE, se propose, si nécessaire, comme référent. Patrick TANGUY précise que le CAUE propose un regard différent sur l'aménagement et offre une aide précieuse.
- Eau et assainissement : Hugues TUPIN s'étonne que la fusion entre DZCO et le Syndicat des eaux de Pen Ar Goayen soit possible alors que DZCO n'a pas la compétence eau et assainissement. Il s'étonne également, alors que des études ont été réalisées, que DZCO ne prenne pas cette compétence au 1^{er} janvier 2016. Il lui est répondu qu'un état des réseaux est en cours de réalisation et que la prise d'une nouvelle compétence se prépare. En effet, elle implique des transferts de personnel, des accords financiers, ce travail préparatoire prend du temps.
- Loi NOTRe - Fusion de communauté de communes : Florence CROM et Marc RAHER regrettent que le seuil de 15 000 habitants soit passé à 20 000 habitants. Les discussions amorcées avec les communautés du Cap ou des Pays Bigoudens se sont arrêtées alors qu'il est important pour le territoire de mener cette réflexion. Il est cependant rappelé que cette loi propose un seuil minimum duquel on peut s'écarter.

Le Président,
Jacques LANNOU

Le secrétaire de séance
Florence CROM



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FCROM', written over a horizontal line.